

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Bordeaux - ZAC Bastide - Extension et restructuration du groupe scolaire Nuyens - Marché de travaux n°03261 U - Avenant n°1 - Autorisation de signer

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Après appel d'offres ouvert, la Communauté Urbaine de Bordeaux a attribué à l'entreprise Société Générale de Couverture, par marché 03261U en date du 8 septembre 2003, le lot séparé n° 3 « Charpente bois, couverture, zinguerie, étanchéité » dans le cadre de l'opération de restructuration et d'extension du groupe scolaire Nuyens à Bordeaux, pour un montant de 311 711,31 euros hors taxes.

Ces travaux comprenaient notamment la réfection de la couverture en ardoise de la salle polyvalente avec réutilisation partielle des ardoises existantes, y compris des zingueries et lanterneaux et la réfection de l'ensemble des couvertures des bâtiments anciens conservés.

Entre la date de remise de la proposition de l'entreprise (mars 2003) et la date de l'intervention possible (mars 2005), suite à la mise en liquidation de l'entreprise Tugas, titulaire initial du lot n° 1 « Gros œuvre », ces couvertures ont subi d'importantes dégradations provenant :

- de la tempête du 15 juillet 2003
- de la démolition, sans précaution (lanterneaux arrachés, ardoise et zinguerie dégradées) par l'entreprise Delair Navarra, sous-traitant de l'entreprise Tugas
- du vandalisme durant la période d'interruption du chantier consécutive à la mise en liquidation de l'entreprise Tugas (juin 2004) et la désignation de l'entreprise Mas (octobre 2004).

Par ailleurs, dans le cadre de l'arrêté de compte, la Communauté Urbaine de Bordeaux a signifié au liquidateur judiciaire que le montant du préjudice imputable à la Société Tugas était estimé à 8 386 € HT, soit 10 029,65 € TTC.

Cette situation, non imputable à l'entreprise Société Générale de Couverture, nécessite de passer un avenant pour la remise en état des éléments de couverture de la salle polyvalente et des bâtiments existants. Les prestations supplémentaires conduisent à un surcoût de 16 407,88 euros hors taxes, représentant une augmentation de 5,26 % du marché 03261U, le portant ainsi à 328 119,19 euros hors taxes.

En conséquence, en application de l'article 49.1 de la loi 93.122 du 29 janvier 1993 modifiée, la Commission d'Appel d'Offres a été saisie. Réunie le 5 juillet 2006, la Commission a donné un avis favorable.

Cette dépense sera prise en charge dans le cadre du budget de l'exercice 2006, chapitre 23 – article 2313 – fonction 213 – CRB D710 – programme HB05.

En application des articles L2121.12 et L2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi, compte tenu des éléments invoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser M. le Président :

- à signer l'avenant n°1 à intervenir avec la Société Générale de Couverture pour un montant de 16 407,88 € HT qui porte le marché n°03.261U à 328 119,19 € HT,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
3 OCTOBRE 2006

M. SERGE LAMAISON

